

## **164475 - Sa nièce non musulmane va avoir un enfant hors mariage.. Comment devrait elle se comporter envers elle?**

---

### **question**

Ma nièce (la fille de ma sœur) n'est pas musulmane. Elle aura un enfant hors mariage et elle n'a pas l'intention de se marier. Moi, j'ai deux filles. J'ai décidé d'informer ma nièce que je ne peux pas maintenir mes relations avec elle avant qu'elle ne se marie car je ne veux pas que mes filles copient son style de vie. Je ne veux pas que mes filles voient leur cousine avoir un enfant hors mariage. Moi, personnellement, je ne sais pas comment je pourrais accepter qu'elle fasse un enfant (dans ces conditions). Pire, je ne sais pas comment traiter avec elle, même si je sais comment elle a conçu cet enfant. J'espère que vous me prodiguerez des conseils à propos de la manière de gérer cette situation...

### **la réponse favorite**

Louanges à Allah

Premièrement, nous vous remercions pour l'intérêt que vous porter à la moralité de vos proches ainsi que votre souci d'éviter ce qui est interdit et votre désir d'éduquer vos fille dans la chasteté et la pureté (morale). C'est un devoir qu'Allah Très hauta prescrit aux pères et mères. Il faut s'intéresser davantage à cette éducation quand le musulman vit dans un pays de mécréance ou dans un pays d'islam, mais au sein d'une famille issue de mécréants, en raison de ce que cette situation implique en termes de dégâts importants et de l'absence d'une source de secours.

Deuxièmement, nous vous invitons à réfléchir à deux choses. La première est qu'il se peut que vos bonnes relations avec votre nièce soient la cause de sa conversion à l'islam. Si cela arrivait, il serait, sans doute, une

bonne chose pour votre famille et pour vous-même. Il se peut qu'elle ait besoin de vous maintenant plus que jamais en raison de sa faiblesse et de son besoin d'assistance face aux intenses difficultés de la vie. Si elle constate que vous la traitez bien, cela pourrait avoir un impact sur elle et l'entraîner vers l'islam et partant se sauver de l'enfer. La deuxième chose est que la rupture des vos relations avec elle et son abandon par vous pourrait pousser les mauvais compagnons à l'entourer. Dans ce cas, ses mauvais actes s'accoiseraient et leurs effets pourraient - à Allah ne plaise- vous éclabousser en tant que ses proches. Il se pourrait alors que vous ayez tous intérêt à barrer la route aux mauvais compagnons qui pourraient l'attirer vers eux. Aussi serez vous récompensée pour avoir écarté ces aspects condamnables qui entourent la vie de votre nièce et mettre votre famille à l'abri des nuisances des gens du mal.

Voilà ce sur quoi nous voulions attirer votre attention.

Cependant, si vous avez affaire à une personne qui n'adoucit pas sa position et ne répond pas favorablement à vos efforts, si vous avez affaire à une personne plus encline au mal qu'au bien ou pas du tout attirée vers le bien, nous pensons qu'il faut alors mettre fin à vos relations avec elle.

Allah le sait mieux.